

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE VARENNES POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 320 de la Loi sur les Cités et Villes, que le conseil municipal de la Ville de Varennes, fixe la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 comme suit :

Lundi 14 janvier

Lundi 4 février

Lundi 11 mars

Lundi 1^{er} avril

Lundi 6 mai

Lundi 3 juin

Lundi 8 juillet

Lundi 19 août

Lundi 9 septembre

Lundi 7 octobre

Lundi 4 novembre

Lundi 2 décembre

Les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique.

Donné à Varennes, ce 4 décembre 2018.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA